



LA FIBULE

N° 103

Bulletin Municipal de Helfrantzkirch
Juin 2024



P. 2	<i>Le Mot du Maire</i>
P. 3 - 5	<i>Rapporteur de Séances</i>
P. 6	<i>Finances</i>
P. 7	<i>Urbanisme</i>
P. 8	<i>Citoyen Responsable</i>
P. 9 - 17	<i>Infos Pratiques</i>
P. 18 - 27	<i>Vie Associative</i>
P. 28 - 30	<i>Rétrospective en Images</i>

P. 30 - 31	<i>Service Technique</i>
P. 32	<i>Jumelage</i>
P. 33	<i>Manifestations</i>
P. 33 - 34	<i>Etat Civil</i>
P. 35 - 38	<i>Grands Anniversaires</i>
P. 39	<i>Quizz Recette</i>
P. 40	<i>Infos Mairie</i>

Bonne lecture !!



Le Mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Chers Administrés,

Bienvenue pour la 103^{ème} édition du bulletin municipal.

Un peu plus de sept mois se sont écoulés depuis notre dernière édition. Nous laissons derrière nous la froidure de l'hiver pour retrouver la chaleur des rayons de soleil de la belle saison estivale.

Le 18 mai dernier nous étions une belle équipe de 60 volontaires à retrousser nos manches pour notre 5^{ème} édition de la « Journée Citoyenne ». Grâce à vous le village est fleuri, la clôture du périscolaire a retrouvé son éclat, les haies du nouveau cimetière sont taillées, les panneaux d'affichage sont lasurés la mission de désherbage et l'Elsassputz est réalisée. Un grand MERCI à tous pour votre participation et ce moment convivial autour de l'excellente collation concoctée par Jean-Michel TARLI et son épouse Isabelle.

En ce début d'année le Conseil Municipal a fait le bilan de l'année écoulée et les prévisions pour 2024. 168 379.48€ ont été consacrés à l'investissement en 2023. Un détail des opérations vous est retracé un peu plus loin.

Pour 2024 l'essentiel de nos projections sont consacrées à la rénovation énergétique du bâtiment de l'école/ Dépôt communal. Le marché a été attribué à

Lot 01 Terrassement FUETTERER & FILS SARL	7 868.75€ HT
Lot 02 Couverture zinguerie DI BIASE Fabrice	58 263.32€ HT
Lot 03 Etanchéité zinguerie DI BIASE Fabrice	46 885.65€ HT
Lot 04 Menuiseries extérieures HIRTH Sàrl	153 007.40€ HT
Lot 05 Isolation extérieure enduit PEINTUREST-EHRET	75 434.50€ HT
Lot 06 Echafaudage TECHNIC ECHAF	14 909.90€ HT
Lot 07 Plâtrerie OLRV CLOISONS	6 363.20€ HT
Lot 08 Electricité KOCH	15 565.00€ HT
Lot 09 Ventilation LABEAUNE JMC	89 396.33€ HT
Total du marché	467 694.05€ HT

Les attributions de subventions

Etat – DETR 133 410€
Région Grand Est 45 250€
Collectivité Européenne d'Alsace 100 000€
Saint-Louis Agglomération 33 152€

Nous poursuivons en parallèle nos investigations quant au raccordement de la Mairie au réseau de chaleur collectif avec en option l'enfouissement des réseaux secs et la réfection de la couche de roulement de la rue de l'Eglise. Nos dossiers de demandes de subventions ont été déposés, nous sommes dans l'attente des conclusions de leur instruction.

Le 31 mai 2024 nous avons souhaité « Bonne continuation » à Monsieur Philippe SCHATT, notre Agent de Maîtrise. 27 années de collaboration au service technique de la commune de Helfrantzkirch. Entouré des élus et de ses collègues de travail, nous avons retracé son parcours de 40 années dans la Fonction Publique Territoriale. Nos verres se sont levés pour lui souhaiter une belle retraite et que la suite ne soit que bonheur.

Avec les membres de la Commission Fibule, les Adjointes, le Conseil Municipal nous vous souhaitons une bonne lecture, un bel été, une belle fin d'année scolaire pour nos écoles. Restant à votre écoute, je vous adresse mes plus cordiales salutations.

Le Maire, Yves TSCHAMBER



Le Rapporteur de Séances

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie.

Chasse

Conclusion d'une convention de gré à gré pour le locataire en place, Monsieur Patrick Jeanmonod pour un loyer annuel de 3 500 €uros.

La contenance des terrains soumis à la location est de 546ha 93a 49ca.

Chaufferie collective

Vue la flambée des prix du bois, la tarif appliqué par la société Agrivalor - Sundgau Compost (Hirsingue) est de 152 €uros HT la tonne de plaquette forestière. Le conseil municipal a validé ce tarif pour la saison de chauffe 2023/2024.

Cette hausse tarifaire implique une revalorisation des contrats de fourniture de chaleur entre la mairie et le Conseil de Fabrique et le locataire de l'appartement de l'ancien presbytère.

Le projet de raccordement de la Mairie au réseau de chauffage collectif et l'aménagement de la Rue de l'Eglise se poursuit.

Vidéoprotection

Le devis de 4 639.20 €uros TTC de la société CAPI Sécurité pour la mise en place de 2 caméras supplémentaires (Rue Basse et Rue de Jettingen) a été validé en demandant la suppression des frais de déclaration préfectoral. Soit un devis ramené à 4 375.20 €uros TTC.

Salle Polyvalente

Les associations ainsi que les particuliers demandent régulièrement la location de la cuisine, des frigos de la buvette et des sanitaires à l'occasion de festivités organisées sur le parking, en extérieur (hors repas à emporter). Considérant que des frais de chauffage et d'entretien incombent à la commune, le conseil municipal décide d'appliquer un tarif de location d'un montant de 100 €uros.

ENEDIS

Le conseil municipal valide l'offre pour une modification de branchement complet aéro-souterrain (salle polyvalente et école) d'une puissance de raccordement de 36Kva pour un montant de 659.52 €uros TTC.

Service Technique

Acquisition d'un souffleur chez Espace EMERAUDE à Jettingen pour un montant de 321.00 €uros HT soit 385.20 €uros TTC.

Cession de terrain

Afin de créer l'accès par la Rue Basse de la parcelle Section 1 n°28, la commune a cédée pour un montant de 3 000 €uros, 0.60 ares de terrain à Mme Catherine KIRSCHER. Le conseil municipal valide la création d'une nouvelle parcelle cadastrée en section 01 n°411.

Contrat de contrôle des poteaux d'incendie

Le contrôle des poteaux d'incendie étant une compétence communale, la maire expose le contrat d'entretien proposé par l'entreprise SUEZ Eau France pour un montant de 28.22 €uros HT par appareil. 39 poteaux d'incendie sont recensés sur la commune au 09/10/2023. Le conseil municipal accepte la mise en place du contrat de prestation.

Taxes d'habitation des logements vacants

Le conseil municipal émet un avis défavorable à l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation.

Déjections canines

Le conseil municipal émet un avis favorable à la mise en place de panneaux interdisant l'accès des chiens aux cimetières afin de palier au problème récurrent de présence de déjections canines.

Lutte contre les déchets abandonnés diffus

CITEO, entreprise privée à but non lucratif, spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers a élaboré une convention-type : la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, proposée à toutes les communes et groupements de communes ayant en charge le nettoyage des déchets. La collectivité assure seule des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Nouveau cimetière - Tarifs

Le Conseil Municipal définit la nouvelle tarification des concessions (quinzenaire) au nouveau cimetière, à compter du 08 avril 2024.

Tombe simple (1mx2m/2m) : 150 €uros

Tombe double (2mx2m/2m) : 300 €uros

Tombe cinéraire (0.60mx0.80m) : 150 €uros

Case columbarium :

achat 1 100 €uros / renouvellement 150 €uros

Aucune rétribution pour la dispersion des cendres au jardin du souvenir.



Le Rapporteur de Séances

Salle de réunion - ancien presbytère

Afin d'évaluer au plus juste les charges rattachées à l'utilisation de cette pièce dédiée au Conseil de Fabrique de l'église, les élus sont favorables à l'installation de répartiteurs de chauffage sur tous les radiateurs du bâtiment, soit 11 répartiteurs (estimatif) à 30 euros HT l'unité selon l'offre de l'entreprise TECHEM.

Territoire Energie Alsace

Le conseil émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de Sélestat et des communes de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Herbsheim, Kogenheim, Rhinau, Rossfeld, Sermersheim et Witternheim à Territoire Energie Alsace pour la compétence « électricité ».

Artificialisation des sols

La Région Grand Est a consulté l'ensemble des EPCI et des communes compétentes en matière d'urbanisme afin de proposer des évolutions pour la composition de la « Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols ». L'assemblée émet un avis favorable sur la composition de cette conférence telle que proposée par la Région Grand Est.

Accès à l'orgue classé Stiehr

L'orgue Stiehr & Mockers de l'Eglise Saint Barthélémy d'Helfrantzkirch est un instrument classé au titre des Monuments Historiques, propriété de la commune. Le conseil municipal, sollicité par Monsieur le Maire, demande qu'un cahier d'accès (mentionnant la date, l'heure, les noms et prénoms des personnes accédant à l'orgue) soit mis en place.

Jumelage

Le 85ème anniversaire de l'évacuation dans les Landes aura lieu du 23 au 27 août 2024.

Energies renouvelables

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) demande à chaque commune de planifier les potentialités d'implantation d'énergie renouvelables sur leur territoire. Le conseil municipal demande le classement de la zone pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (Solaire Thermique / Solaire Photovoltaïque sur bâtiment / Solaire Photovoltaïque au sol / Méthanisation agricole / Géothermie de surface).

Subventions accordées

APAMAD : 150 euros

APALIB : 150 euros

Société d'Histoire de Bartenheim et Environs : 200 euros

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers UDSP : 300 euros (sur la base de 15 sapeurs-pompiers actifs x 20€)

Banque Alimentaire : 150 euros

Amis du mémorial Alsace-Moselle : 60 euros

Delta Revie : 100 euros

La commune remercie bien chaleureusement le Crédit Mutuel Rhin-Jura pour le versement d'une subvention de 500 euros dédiée au repas des aînés.

Transport solidaire

Afin d'accompagner les personnes dans les déplacements occasionnels, visites médicales, démarches administratives et sociales, courses... la commune de Le Frêche propose le transport solidaire. Moyennant une participation aux frais kilométrique des bénévoles et une adhésion annuelle à leur association, ce service est un plus à l'attention de la population. M. le Maire suggère qu'il serait bien qu'une association se crée et que ce service soit proposé aux habitants de Helfrantzkirch.

PERISCOLAIRE

Palissade et portillons

Les élus valident le devis BIGMAT LIMABAT d'un montant de 3 687.62 euros pour l'acquisition du matériel nécessaire au remplacement de la palissade et des portillons en bois du périscolaire qui sont en mauvais état.

Commission

Le Maire sollicite les membres du conseil pour être assisté lors de réunions concernant le périscolaire. La nouvelle commission ainsi créée se constitue comme suit :

TSCHAMBER Yves, Maire

BILGER Jean-Claude, 1er Adjoint

BURKLE Isabelle, 2ème Adjoint

MIOTTI Christophe

SCHERRER Virginie

PROBST Annick

TARLI Jean-Michel.

La commission complétée par Mme Estelle FREITAG ont assistés à la réunion du 11 décembre 2023 au périscolaire, sur invitation de M. Marc GIRARDET, Président, qui annonce son départ pour la fin de l'année scolaire 2023/2024.



Le Rapporteur de Séances

Rénovation du bâtiment de l'école

Monsieur le Maire informe l'assemblée du détail des notifications d'accord de subvention pour les travaux envisagés. Sur un total estimatif de 486 500 € HT d'investissement, 64.09% soit 311 802 € nous sont accordés et répartis comme suit :

- ◆ Etat - DETR : 133 410 € (50%)
 - ◆ Région Grand Est : 45 240 € (9.30%)
 - ◆ Département (CEA) : 100 000 € (20.55%)
 - ◆ Groupement de communes (SLA) : 33 152 € (6.81%)
- 35.91% reste à la charge de la commune, soit 174 698 €. L'assemblée accepte les subventions et remercie les différents organismes pour ces attributions.

La mission de coordination SPS (prévention des risques professionnels associés à la co-activité de plusieurs entreprises) sera assurée par le CSPS Reiningue pour un montant de 1 210 € HT.

La mission de contrôle consistant à vérifier la conformité du chantier est confiée à l'entreprise SOCOTEC pour un montant de 3 650 € HT.

Permis de construire Mme Martine Boehler

Suite au différend opposant la Commune à Mme Martine BOEHLER concernant le mur non mitoyen qui délimite la parcelle communale de sa parcelle privative située au lotissement « Les Coquelicots », le Conseil Municipal a validé l'intervention du géomètre expert de la commune. Ce dernier informe que le mur se trouve sur la parcelle de Mme Martine BOEHLER. Elle est de ce fait autorisée à enlever le dit mur afin de procéder aux travaux extérieurs comme déclarés dans son permis de construire.

Bâtiment de la mairie

Suite au constat d'effritement du soubassement du bâtiment de la mairie dû à l'aménagement des nouvelles marches d'escalier et la mauvaise évacuation de l'humidité, Monsieur le Maire a demandé conseil à l'entreprise SCHERBERICH. Il est préconisé l'application par pulvérisation d'un reminéralisant. Le devis proposé (incluant le remplacement de parement en pierre de taille sur le côté parking de la mairie) s'élève à 2 120 € HT est accepté par l'assemblée.

ASCCO

Vu l'avancement des travaux présenté par le Président de l'ASCCO par le biais de photos, M. le Maire sollicite l'avis du Conseil quant au versement de l'intégralité de la subvention sur l'exercice comptable 2024 et non sur deux exercices 2024 et 2025 (montant alloué 100 000 €). Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Site web - Cybersécurité

Deux offres proposées par OCI Informatique ont été validées par le Conseil Municipal :

La première d'un montant de 3 910 € HT auquel se rajoute une maintenance de sécurité annuelle de 300 € pour la refonte du site web de la commune. Ce dernier datant de 2015 est obsolète et ne permet plus sa mise à jour et l'intégration de nouveaux articles.

La seconde concerne la cybersécurité, afin de nous prémunir des cybers attaques, pour un montant de 1 806€ HT auquel se rajoute une maintenance de sécurité mensuelle de 41.76 € HT est validé par le Conseil Municipal.

Salle Polyvalente - Tarifs

Afin d'appliquer la hausse des coûts de fonctionnement, les tarifs de location de la salle polyvalente ont été révisés.

Tarifs été (du 1er mai au 30 septembre)

	VILLAGEOIS	ASSOCIATIONS	EXTERIEURS
SALLE 1 + CUISINE	350 €	300 €	800 €
CAUTION	400 €	/	600 €
SALLE 5	100 €	100 €* <i>Pas de location</i>	
CAUTION	150 €	/	/

Tarifs hiver (du 1er octobre au 30 avril)

	VILLAGEOIS	ASSOCIATIONS	EXTERIEURS
SALLE 1 + CUISINE	450 €	350 €	900 €
CAUTION	400 €	/	600 €
SALLE 5	150 €	150 €* <i>Pas de location</i>	
CAUTION	150 €	/	/

* Tarifs pour les manifestations à but lucratif ou avec participation payante pour les associations, à l'exception de l'école, l'AALSH et la Bibliothèque Municipale.

Tarif saison théâtrale (Amicale Sapeurs-Pompiers) : 250 € / représentation

Location cuisine/frigo/buvette/sanitaires pour des festivités se déroulant sur le parking extérieur de la salle polyvalente (pour les associations et les particuliers du village) : 100 €

Manifestation « Plats à emporter » (pour les associations) : 200 €

Pour les extérieurs seuls les motifs pour apéritifs seront admis. Les repas sont exclus.

M. le Maire rappelle que la gratuité d'une location est accordée à toutes les associations du village pour un repas regroupant uniquement ses membres.

CONSEIL
MUNICIPAL





Finances



Les grandes lignes budgétaires de nos dépenses d'investissement de l'exercice 2023 et les prévisions de 2024

Exercice 2023 – les réalisations

Montant TTC

Arpentage Rue de l'église—Frais de géomètre	1 782€
Stèle en hommage à Mme BACHLIN et M. SCHWEITZER	14 192.40€
Chauffe-Eau au périscolaire	1 576.50€
Sanibroyeur Salle Polyvalente	1 130€
Journal Electronique	15 076.50€
Reprise de liaison caméras de vidéo-surveillance	1 416€
Fut télescopique pour véhicule Fourgon pompe Sapeurs-pompiers	1 902€
Équipement vestimentaire Sapeurs-pompiers	639.90€
Tracteur KUBOTA et équipements Service Technique (reprise de l'ancien véhicule pour 15 500€)	87 109.58€
Frigo/congélateur Périscolaire	3 099€
Rénovation énergétique du bâtiment de l'École/Dépôt Communal	
Maîtrise d'œuvre	23 791.20€
Test étanchéité	696€
Raccordement de la Mairie au réseau de chaleur de la chaufferie collective	
Maîtrise d'œuvre	5 886€
Relevé topographique	1 830€
Sondage route de l'Eglise	4 670.40€
Bureau d'étude SERAT	3 582€

Exercice 2024 – les prévisions

Arpentage Rue de Bâle—Frais de géomètre	
Palissade et portillon Périscolaire	
Création d'une nouvelle allée au Nouveau Cimetière	
Trame Verte et Bleue	
Mairie : Traitement du soubassement	
Refonte du site internet de la commune	
Cyber sécurité informatique	
Rénovation énergétique du bâtiment de l'École/Dépôt Communal	
Réalisation du marché de travaux sur 9 lots	
Raccordement de la Mairie au réseau de chaleur de la chaufferie collective	
Poursuite des investigations après étude des subventions pouvant être accordées	

CONSEIL
MUNICIPAL





Urbanisme - Déclarations Préalables

Demandeurs	Nature des travaux	Lieu	Avis
SIMON BAUER Stéphanie	Remplacement de la clôture	64 Rue Basse	Favorable
DIETSCHIN Patrick	Ravalement de façade	4 Rue de Bâle	Favorable
RUEHER Raphaël	Création d'une piscine	39 Rue Principale	Favorable
KARRER Maxime	Pose de 3 fenêtres sur façade de grange	9 Rue Basse	Favorable
ZAMOFING Patric	Construction d'une terrasse et pose d'une porte fenêtre	50 Rue de Jettingen	Refus
FRANCE RENOV HABITAT	Installation panneaux photovoltaïques	2 Rue de Zaessingue	Favorable
Commune de Helfrantzkirch	Travaux d'amélioration thermique	5 Rue Principale - Ecole	Favorable
PETAMENT Pascal	Rénovation de la toiture	54 Rue de Jettingen	Favorable
GUERAUD Marion	Coupe d'arbre / Création d'une terrasse + dalle pour piscine	43 Rue de Jettingen	Favorable
TSCHAMBER Fabienne	Enlèvement thuyas et clôture + création d'une nouvelle clôture	4 Rue de Jettingen	Favorable
GUILLUY-PISTOLET Laurent	Création d'un abri de voiture	3 Rue de Zaessingue	Favorable
GUIDEMANN Bernard	Ravalement de façade	19 Rue des Vignes	Favorable
TARLI Jean-Michel	Ravalement de façade	4 Rue des Vergers	Favorable
LAUGEL Béatrice	Construction d'un mur de soutènement	8 Rue de l'Eglise	Favorable
SCI SUTTER	Ravalement de façade + remplacement des gouttières	67 Rue Principale	Favorable
GARSOT Benjamin	Construction d'une roulotte	2 Rue Charles Tschamber	Refus
SIMON BAUER Stéphanie	Construction d'un abri de jardin	64 Rue Basse	En cours
KALTENBACHER Martin	Ravalement de façade	28 Rue Basse	Favorable



Urbanisme - Permis de Construire / d'Aménager

Demandeurs	Nature des travaux	Lieu	Avis
SCI LOREKA	Transformation d'une grange en habitation	20 Rue Basse	Favorable
PETAMENT Pascal	Couverture et fermeture d'une terrasse existante	54 Rue de Jettingen	Favorable
DRISSEN Alexander	Extension d'un plain-pied	20 Rue des Vignes	Favorable
ASCCO	Construction d'un bâtiment de stockage	Jucherten	En cours
Foncière Hugues Aurèle	Modification Permis d'aménager lotissement	Rue Basse / Rue du Moulin	Favorable



Citoyen Responsable - Elections Européennes

Elections Européennes du 9 juin 2024

Les élections européennes sont l'occasion pour tous de décider collectivement de l'avenir de l'Union européenne. Voter est toujours important, que ce soit au niveau local, national ou européen. Il s'agit d'une excellente occasion de donner votre avis sur les sujets qui vous intéressent.

Les élections européennes, c'est quoi ?

Aux élections européennes, les personnes qui vivent dans l'Union européenne élisent des députés pour les représenter au Parlement européen. L'Union européenne est aussi appelée l'UE. Les élections ont lieu dans les 27 pays de l'UE.



Quand auront lieu les prochaines élections européennes ?

Les prochaines élections auront lieu du 6 au 9 juin 2024. Les pays de l'UE organisent les élections à des jours différents.

Par exemple, les Pays-Bas organisent les élections le jeudi, et la France organise les élections le dimanche.

Que font les députés au Parlement européen ?

Les députés au Parlement européen sont aussi appelés députés européens. Ils représentent les 450 millions de personnes qui vivent dans l'Union européenne, examinent les projets de nouvelles lois européennes, modifient les lois pour les améliorer.

Les députés européens et le Conseil de l'Union européenne décident du budget de l'Union européenne.

Les députés européens vérifient que l'Union européenne fonctionne correctement.

Les députés européens votent les accords commerciaux avec les pays qui ne sont pas dans l'Union européenne et élisent la Présidente ou le Président de la Commission européenne.



Combien de députés européens seront élus ?

En 2024, 720 députés européens seront élus.

Le nombre de députés européens est fixé avant chaque election. Au total, il ne peut pas y avoir plus de 750 députés européens en plus du Président du Parlement européen.

Il y a actuellement 705 députés européens.

Chaque pays de l'Union européenne peut avoir au minimum 6 députés européens et au maximum 96.

POUR VOTER :

- ◇ Vérifier votre inscription sur les listes électorales de Helfrantzkirch, via le site service-public.fr
- ◇ Si vous avez récemment atteint l'âge de 18 ans, vous êtes inscrit d'office sur les listes électorales

Bureau de vote à Helfrantzkirch : Salle Polyvalente - 3 Rue Principale



Infos Pratiques

Résultats d'analyses d'eau destinée à la consommation humaine



Contrôle sanitaire fixé par décision de l'ARS

Prélèvement et mesures de terrain du 15/01/2024 à 08h04 réalisés pour l'ARS Grand-Est par le CAR
 Nom et type d'installation : SECTEUR SIERENTZ (UNITE DE DISTRIBUTION)
 Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE Motif de prélèvement : Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS
 Nom et localisation du point de surveillance : DIST. HELFRANTZKIRCH - HELFRANTZKIRCH (GARAGE PEUGEOT ROBINET LAVABO ATELIER)
 Code point de surveillance : 0000002744 Type d'analyse : D1D2
 Numéro de prélèvement : 06800171111 Référence laboratoire : CAN2401-1541

Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Colmar, le 23 janvier 2024
 Pour le Délégué Territorial,
 La technicienne sanitaire

Anne-Rose MORIN

Contrôle sanitaire plomb, cuivre et nickel

Prélèvement et mesures de terrain du 15/01/2024 à 08h01 réalisés pour l'ARS Grand-Est par le CAR
 Nom et type d'installation : SECTEUR SIERENTZ (UNITE DE DISTRIBUTION)
 Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE Motif de prélèvement : Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTRÔLE SANITAIRE PLOMB, CUIVRE ET NICKEL DANS LES EDCH
 Nom et localisation du point de surveillance : DIST. HELFRANTZKIRCH - HELFRANTZKIRCH (GARAGE PEUGEOT ROBINET LAVABO ATELIER)
 Code point de surveillance : 0000002744 Type d'analyse : D1D2
 Numéro de prélèvement : 06800171048 Référence laboratoire : CAN2401-1540

Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. L'échantillon d'eau pour l'analyse des métaux a été prélevé sans purge préalable, conformément à la réglementation en vigueur. Ces teneurs en métaux ne valent que pour le point d'utilisation où elles ont été mesurées car elles sont dépendantes de l'interaction entre le réseau intérieur et la qualité de l'eau distribuée.

Colmar, le 17 janvier 2024
 Pour le Délégué Territorial,
 La technicienne sanitaire

Anne-Rose MORIN

Les résultats d'analyses détaillés, sont affichés à la mairie.





Infos Pratiques

Brûlages et usage du feu dans le département du Haut-Rhin

L'arrêté préfectoral du 28 décembre 2023 relatif aux brûlages et à l'usage du feu dans le département du Haut-Rhin est disponible en version dématérialisée sur l'application PanneauPocket.



Pépinière d'entreprise

Saint-Louis Agglomération est propriétaire et gère la pépinière d'entreprise de Schlierbach. La pépinière propose de l'immobilier d'entreprise à tarifs évolutifs à destination de créateurs d'entreprise immatriculés depuis moins de 4 ans.

L'espace Entreprises « La Pépinière » possède plusieurs locaux disponibles à la location :

- les ateliers de 220m² sous télésurveillance composés d'un hangar de 140 m² avec porte sectionnelle ; d'une mezzanine de 62 m² ; d'un bureau de 18 m² meublé
- les bureaux de 15 m² sous télésurveillance meublés (bureau, armoire et chaise)



Ces biens sont exclusivement réservés à des créateurs ou repreneurs d'entreprises pour une durée d'hébergement maximum de 4 ans. La sélection des candidatures se fait sur dossier. Le loyer est progressif, à partir de 350 € charges comprises pour un bureau et 1068 € charges comprises pour un atelier.

Les entreprises hébergées bénéficient également de l'usage de locaux communs (salle de réunion, cuisine, vestiaires etc...), de services communs (fibre optique comprise dans les charges, reprographie, etc...)

Les activités recevant du public ne sont pas acceptées.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Cindy MAURER

07 61 18 08 39 / maurer.cindy@agгло-saint-louis.fr / <https://www.pepiniere-entreprises-3f.fr/>

DISTRIBUS

Connaissez-vous le transport à la demande Distriflex ?

Depuis l'arrêt **Les Hameaux, Mairie et Rue Principale à Helfrantzkirch** vous pouvez rejoindre directement :

- Bartenheim : arrêts Charles Péguy, Gare TER, Merles, Robert Hassler, République ([ligne 5](#) et [608](#))
- Blotzheim : arrêt Mairie ([Ligne 1](#))
- Kembs : arrêt Maison du Patrimoine ([Ligne 6](#))
- Sierentz : arrêts Centre, Collège Dolto, Gare TER, Hôpital, Zone Commerciale ([Ligne 608](#))

Réservez votre trajet :

- Depuis l'application mobile Distriflex 
- Sur le site distribus.com  dans la rubrique Transport à la Demande
- Par téléphone au 0800 515 584  du lundi au vendredi de 8h15 à 13h et de 14h à 18h
- A l'agence Distribus de Saint-Louis 

Pour en savoir + : distribus.com





Infos Pratiques - FDC68



Fédération Départementale
des Chasseurs du Haut-Rhin

Chasse et préjugés : Démêler le VRAI du FAUX
(retrouver la brochure complète sur l'application PanneauPocket)

Les agriculteurs et les forestiers sont les seuls à pâtir des dégâts de gibier ! FAUX

Si les agriculteurs et les forestiers subissent les dégâts de gibier, en revanche, ce sont bien les chasseurs qui sont **les seuls à payer** par le biais de l'indemnisation versée. Les dégâts de sangliers sont indemnisés par les chasseurs aux agriculteurs par le biais du Fonds d'indemnisation des dégâts de sangliers.

Les dégâts générés par le gibier autre, c'est-à-dire par les daims, chevreuils, cerfs, faisans, lièvres ou lapins **sont indemnisés** directement par le chasseur à l'agriculteur après intervention d'un estimateur de dégâts. Même les cervidés qui mangent de l'herbe en montagne font l'objet d'une indemnisation des chasseurs aux agriculteurs.

Consommer du gibier, c'est consommer mieux. VRAI

Chaque animal est traité avec respect par le chasseur et selon les règles d'hygiène en vigueur, la viande étant contrôlée à ses frais par le laboratoire vétérinaire départemental avant d'entrer dans les filières courtes. Consommer du gibier, c'est donc consommer local, sain, biologique et pas cher.

Les cervidés et les sangliers sont trop nombreux. FAUX et VRAI

Face aux « on dit », la Fédération des chasseurs a entrepris il y a 3 ans, un travail de fond de **mesures d'indicateurs de la faune** présente selon les protocoles **scientifiques** de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) en partenariat avec les forestiers privés, l'ONF et le parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV). Malgré un engagement fort de la Fédération dans ces relevés d'indices de changements écologiques, on assiste aujourd'hui à un retrait massif des forestiers et un engagement fluctuant du PNRBV.

Ces mesures tendent à prouver que les plans de chasse sont **équilibrés**.

Quelques zones à forts dégâts subsistent effectivement mais les chasseurs ont engagé des **actions fortes** visant à éliminer ces points noirs.

Concernant le daim, ces mêmes indicateurs avaient prouvé que les minima trop élevés mettaient en péril la seule population sauvage d'Europe de daims face à une pression de chasse trop élevée voulue par l'ONF.

Les chasseurs nourrissent les sangliers. FAUX

Les chasseurs distribuent des grains de maïs, soit pour maintenir les sangliers **en forêt** afin qu'ils ne fassent pas de **dégâts** aux cultures (dissuasion), soit pour les appâter sur un lieu précis afin de les tirer (Kirrung).

A l'heure actuelle, un chasseur peut distribuer 1kg de grains/jour, soit l'équivalent d'un paquet de riz/jour aux 50ha boisés. Pour rappel, il faut entre 1,5 et 2,5kg d'aliments équilibrés par jour pour nourrir un porc d'élevage. Au niveau **national**, l'intégralité des organisations syndicales agricoles ont **approuvé** des protocoles d'agrainage de dissuasion et ont mis en exergue l'efficacité des modes de prélèvements par kirrung qui permettent d'appâter les sangliers.

C'est pour cette raison, que nous avons demandé pour notre prochain schéma :

Kirrung : 2,2 kg au 50ha boisés.

Dissuasion : 50kg maximum au 100ha boisés/semaine conformément au protocole national.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le chasseur est puni :

- ♦ En cas de non-réalisation du minimum du plan de chasse, d'une contravention de 5ème classe à 1 500 Euros pour un animal non réalisé (jusqu'à 7 500 Euros pour une association de chasse).
- ♦ En cas de dépassement du plan de chasse (prélèvement supérieur au maximum autorisé) ou de défaut de marquage (absence de dispositif bracelet).

Le non-respect du tir qualitatif entraîne la correction du plan de chasse par le Fédération l'année suivante afin de rétablir la pyramide des âges. Le plan de chasse quantitatif, c'est-à-dire le nombre d'animaux à prélever, reste identique. En cas de surpopulation sur un lot, le préfet peut ordonner une battue administrative.



Infos Pratiques - Brigade Verte

Parmi les 150 domaines d'interventions pour lesquels les gardes champêtres sont habilités à intervenir, la prise en charge d'animaux domestiques ou assimilés occupe une part très importante de leur temps de travail.



Est considéré comme en état de divagation tout **CHIEN** qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse. (Article L. 211-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

Concernant les promenades :

- ♦ **En ville** : tout chien doit être tenu en laisse (article 99.6 du Règlement Sanitaire Départementale)
- ♦ **En campagne ou forêt** : afin d'éviter tout dérangement lors de la période de mise bas du gibier, tous les chiens devront être tenus en laisse du 15 avril au 30 juin (arrêté du 31 juillet 1989, article 1^{er}). Pour le reste de l'année, se reporter au 1^{er} point sur les divagations



Est considéré comme en état de divagation tout **CHAT** non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. (Article L. 211-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

Pour les autres animaux domestiques ou assimilés (bovins, moutons et chèvres, chevaux, oiseaux, NACS etc...) : Ils sont considérés en divagation lorsqu'ils ne sont plus sous la surveillance effective de leur propriétaire ou détenteur. (Articles L.211-19-1 à L.211-21 du Code Rural)



Attention : En cas d'absence d'identification, tout animal en divagation, capturé, sera transféré vers une fourrière désignée par la commune (carnivores domestiques), ou placé dans un endroit de dépôt (autres animaux).

Le principal intérêt de l'identification par tatouage ou puce électronique est de retrouver votre animal en cas de perte, de fugue, de vol ou de décès.



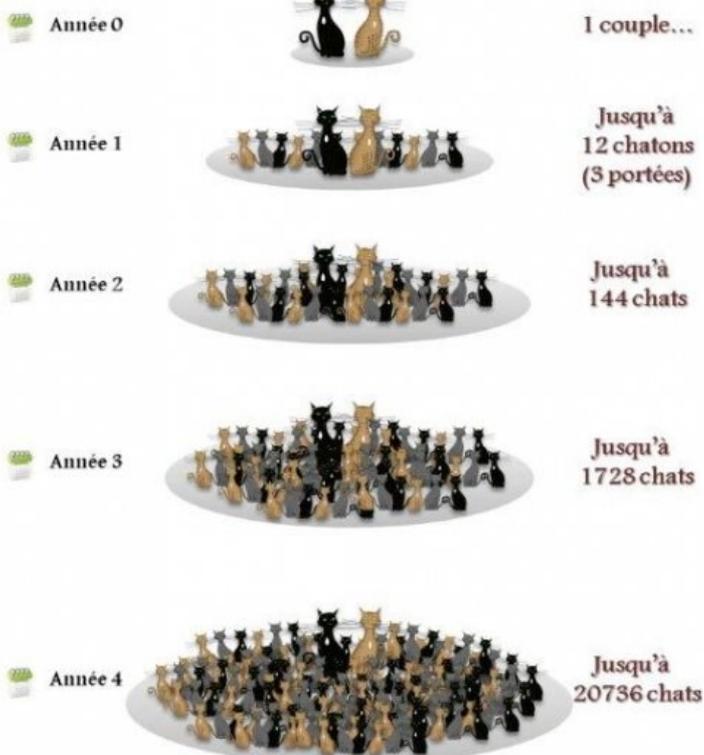
Infos Pratiques - Brigade Verte

- ◆ **Pour les chiens et chats** : le propriétaire ou détenteur d'un animal enregistré au fichier national d'identification est tenu de déclarer auprès du gestionnaire, ICAD, le décès de l'animal et les changements d'adresse, de numéro de téléphone, ou de propriétaire.
- ◆ **Pour les équidés** : l'identification par puce électronique est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2008 (article L.212-9 du Code Rural)
- ◆ **Pour les NAC** : l'identification de ces nouveaux animaux de compagnie est particulière, car il existe en fait plusieurs types de NAC. L'arrêté du 10 août 2004 impose l'identification de certaines espèces (ex : vison, moufette, tortues terrestres, perroquets, etc...).

Tous les animaux d'élevage (bovins, ovins, caprins, et porcins) sont également soumis à des règles d'identification plus ou moins fines (marquages auriculaires, tatouages). Grâce à ces identifications, les propriétaires peuvent également être identifiés via la Chambre d'Agriculture en cas de divagation.



Prolifération des chats Solution = stérilisation !



 Association Gardes Champêtres - <http://www.gardeschampetres.fr>

Afin d'éviter toute prolifération d'animaux indésirables, le dépôt de nourriture doit s'effectuer dans un endroit clos.

Le nourrissage des animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons est interdit. (Article 120 du Règlement Sanitaire Départemental)

La stérilisation est le meilleur moyen pour lutter contre la surpopulation animale et la multiplication des chats errants.

Pour plus d'informations :

Brigade Verte 7j/7

03 89 74 84 04

www.brigade-verte.fr



BRIGADE VERTE
GARDES CHAMPÊTRES D'ALSACE



Infos Pratiques

La maladie de Lyme : Qu'est-ce que c'est ?

La maladie de Lyme, ou Borréliose de Lyme, est une infection due à une bactérie (microbe) transportée par une tique et transmise à l'homme au moment d'une piqûre. La maladie de Lyme n'est pas contagieuse. Toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme.



Quels sont les signes ?



Dans les 3 à 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge qui s'étend en cercle à partir de la zone de la piqûre, puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.

Avec ou sans plaque rouge, il faut consulter un médecin en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle quelques semaines ou quelques mois après la piqûre. Un traitement antibiotique pourra être prescrit. Au bout de plusieurs mois ou année, en l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer.

Comment se protéger contre les tiques ?

Avant et pendant les activités dans la nature :

Couvrez-vous - Portez des vêtements longs qui couvrent les bras et les jambes (rentrez le bas du pantalon dans les chaussettes) et mettez un chapeau. Utilisez des répulsifs contre les insectes. Evitez les herbes hautes et les feuilles mortes. Restez sur les chemins. Ne vous asseyez/allongez pas sur le sol.



Après une activité dans la nature :

Vérifiez soigneusement l'ensemble de votre corps. Les tiques peuvent rester accrochées sur la peau ou le cuir chevelu sans qu'on s'en aperçoive car leur piqûre ne fait pas mal.

En cas de piqûre :

Retirez la ou les tiques avec un tire-tique et désinfecter la peau avec un antiseptique. Surveillez la zone et consultez un médecin en cas de doute.



Où trouve-t-on les tiques ?

Elles sont répandues partout en France, surtout en dessous de 1 500 m d'altitude. Elles vivent dans des zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains.

A quelle période de l'année le risque est-il maximum ?

Les tiques sont plus actives entre avril et novembre.





Infos Pratiques

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*)



Le réchauffement climatique favorise la propagation d'un nombre toujours plus important d'espèces invasives d'insectes, dont fait partie le moustique tigre originaire d'Asie du Sud-Est, le moustique tigre est probablement arrivé en Europe et en France via le trafic de passagers et de marchandises. Il peut transmettre des maladies tropicales telles le virus Zika, la dengue, la fièvre de chikungunya ou encore la fièvre jaune.

Comment reconnaître un moustique tigre ? Ce qu'il faut savoir sur lui.

Le moustique tigre est **rayé noir et blanc**. Il a cinq rayures blanches sur les pattes et une ligne blanche sur la tête et le dos (thorax).

A la différence d'autres espèces de moustiques présentes dans la région, le moustique tigre se distingue de plusieurs manières.

Il sévit le jour : les femelles piquent principalement en début et fin de journée.

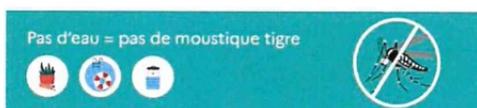
Il est silencieux : pas de bruit à son passage, le moustique tigre vole en mode silencieux.

Il est petit : généralement plus petit que les autres espèces de moustique. La femelle adulte du moustique tigre mesure environ 2 à 10 mm de long, tandis que le mâle est légèrement plus petit.

Mesures contre le moustique tigre asiatique

Voici quelques gestes simples et essentiels à renouveler chez soi et qui ne prennent que quelques minutes. En les appliquant, vous empêchez les moustiques tigres de vous envahir

- éviter l'eau stagnante dans les récipients et sur les bâches de protection
- vider et nettoyer régulièrement les abreuvoirs pour animaux (abreuvoirs pour insectes, gamelles pour animaux domestiques, etc.)
- vider et retourner les arrosoirs et les seaux dans le jardin après utilisation
- fermer les tonneaux de pluie
- maintenir les gouttières propres pour que l'eau puisse s'écouler sans frein
- couvrir les pataugeoires et les piscines sans produits chimiques et renouveler l'eau régulièrement
- installer des moustiquaires aux fenêtres



Pour signaler la présence du moustique tigre ou simplement pour vous informer :

www.signalement-moustique.fr



La lutte contre le moustique tigre, c'est l'affaire de tous

Le moustique tigre évolue dans un périmètre de 150 mètres autour de son lieu de naissance. C'est pourquoi, si vous remarquez un moustique tigre chez vous, c'est qu'il est né à côté : sur un balcon de votre immeuble, dans votre jardin ou chez votre voisin.



Service de démoustication de la Brigade Verte
92 rue du Maréchal De Lattre de Tassigny
68360 SOULTZ
Tél : 03 89 74 84 04
operationmoustiques@wanadoo.fr





Infos Pratiques - Droit Local

Le Droit Local d'Alsace-Moselle

Son Histoire

1871

Le droit local est né avec le rattachement de l'Alsace et des territoires lorrains à l'Allemagne en 1871. L'Allemagne étant un pays fédéral, l'Alsace Lorraine constituée en "Reichsland Elsass-Lothringen" ("Terre d'Empire Alsace-Lorraine"), disposait d'un pouvoir législatif propre, lequel a permis de développer une législation spécifique à ce territoire.

1919

En 1919, après le retour de l'Alsace-Lorraine à la France, les autorités françaises ont décidé de maintenir en vigueur, à titre provisoire, les lois qui s'y appliquaient antérieurement, dans la perspective d'une introduction progressive du droit français.

1924

En 1924, deux grandes lois d'introduction de la législation française sont intervenues tout en maintenant de nombreuses dispositions locales. Le projet d'introduire les lois sur la séparation des Églises et de l'État et sur l'abrogation de l'enseignement religieux s'est heurté à une vive résistance et a été remise à plus tard.

1940

Supprimé après 1940 par le régime nazi, le droit local a été remis en vigueur dans le cadre du "rétablissement de la légalité républicaine" en 1944.

1985

L'Institut du Droit Local alsacien mosellan a été créé, afin de susciter une meilleure connaissance et une gestion moderne de la législation locale.

2011

Une décision du Conseil constitutionnel, tout en reconnaissant à l'existence du droit local le caractère d'un "principe fondamental reconnu par les lois de la République", a limité ses possibilités d'évolution.

Principaux domaines d'application du droit local

- **Le régime local d'assurance maladie** : un meilleur remboursement
- **Le droit local du travail** : un droit plus social
- **Le droit des cultes** : une laïcité de coopération respectueuse des convictions
- **Les associations de droit local** : des compétences élargies
- **Le droit communal** : un plus grand respect des libertés communales
- **La chasse** : une gestion équilibrée des intérêts en présence
- **Le régime local de l'artisanat** : un domaine plus large, une gestion plus dynamique
- **Particularités de droit civil** : souci de protection
- **Droit de l'eau et droit fluvial** : garantir un bon usage de l'eau

Pour plus d'information et mieux connaître le droit local vous pouvez vous rendre sur les sites suivant sans oublier le Quizz du droit local en page 39 de votre fibule.

<https://www.alsace.eu/actualites/comprendre-droit-local-d-alsace-moselle/>
<https://www.idl-am.org>





Infos Pratiques - Relais Petite Enfance de Sierentz



Un relais petite enfance (RPE), c'est quoi?

Le relais petite enfance est un service gratuit proposé aux parents et aux professionnels de la petite enfance pour les accompagner dans l'accueil et l'éducation des enfants de 0 à 6 ans. Il s'agit d'un lieu d'information, de rencontre et d'échange où les parents peuvent trouver des ressources et des conseils pour soutenir leur rôle éducatif.

Pour les parents, c'est:



Un lieu d'information sur les modes de garde du territoire de Saint-Louis en favorisant la mise en relation entre les parents et les assistantes maternelles agréées par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et le cas échéant avec les gardes à domicile.

Un lieu d'information et d'accompagnement des parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier -employeur.

Un lieu d'animation et de socialisation où parents et enfants partagent des moments riches en éveil et découverte.

Un lieu de rencontre et d'échange avec d'autres parents et des professionnels de la petite enfance.

Pour les assistantes maternelles agréées, c'est:



Un lieu d'information, de rencontre et d'échanges autour de la petite enfance.

Un accompagnement dans leurs démarches d'inscription et de déclaration sur monenfant.fr

Des ateliers d'éveils et de socialisation pour que les assistantes maternelles agréées et les enfants qu'elles accueillent partagent des moments riches d'éveil et de découverte.

Un soutien dans la formation et la professionnalisation.

Un lieu d'accompagnement dans l'exercice de leur métier et dans les relations avec les parents.

Pour les enfants, c'est:



Découvrir de nouveaux espaces ludiques et de jeux favorisant leur éveil, leur épanouissement et leur socialisation au contact d'autres enfants dans un espace adapté: les haltes-jeux.

Des ateliers d'éveil thématiques en petits groupes: éveil musical et sensoriel, motricité, manipulations, éveil aux livres et aux histoires.

Des propositions d'animations plus exceptionnelles et festives comme des spectacles petite enfance, des balades, des visites.

Si vous souhaitez plus d'informations sur l'ensemble des missions du relais petite enfance, vous pouvez vous rendre sur le site de Saint-Louis Agglomération :

<https://agglomeration-saint-louis.fr/fr/au-quotidien/petite-enfance/relai-petite-enfance>



Vie Associative : Amicale du Corps et de la Musique des Sapeurs-Pompiers

Fidèles aux traditions et soucieux d'animer la vie du village, la grande famille des sapeurs-pompiers et musiciens met sans relâche tout en œuvre pour que vivent et survivent la bonne ambiance et l'esprit bénévole sans lequel plus rien n'est possible.

Ainsi d'une année à l'autre l'équipe que forment les soldats du feu, les musiciens et la troupe de théâtre alsacien et son équipe technique ne ménage pas ses efforts dans la diversité des activités. Aux friands de la carpe frite, deux repas en alternance à emporter au printemps et un service à la salle polyvalente en octobre et dont la renommée n'est plus à faire sont proposés.

En prélude des fêtes de Noël, une soirée vin-chaud et son concert de l'Avent avec la venue du Saint-Nicolas génèrent des joyeux et sympathiques moments de convivialité pour petits et grands. Pour ne pas être en reste la troupe d'acteurs et son souffleur s'adonnent inlassablement aux répétitions pour une nouvelle saison théâtrale démarrant dès le début de la nouvelle année et les clouant sur les planches de la scène tout le mois de janvier.

A noter dans les agendas :

- ◇ Le repas Carpes-frites à la salle polyvalente le dimanche 20 octobre 2024 à partir de midi,
- ◇ La soirée Vin-Chaud avec concert et la visite du Saint Nicolas est fixée au samedi 30 novembre 2024,
- ◇ La saison du théâtre alsacien battra son plein dès début janvier 2025.





Vie Associative : Crinière du Sundgau



Activités 2024

Lundi de Pâques 1^{er} avril 2024 : Chasse aux œufs
(avec la Bibliothèque)
113 enfants venus récolter des œufs en chocolat

Vente de Pesto : mars/avril 2024
220 pots vendus



Cours d'équithérapie
avec l'AFapei et Marie Pire
2 groupes présents par semaine



Formation secourisme équin : 20/21 avril 2024
25 cavaliers sont venus apprendre les gestes de
premier secours

HELFRANTZKIRCH



A venir :

Concours Equifeel : 1^{er} septembre 2024
Randonnée de 3 jours : 28/29/30 septembre 2024
Vente de Bredalas : décembre 2024



Vie Associative : Les Amis de Helfrantzkirch

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de plaisir que notre première soirée après-ski a connu un large succès le 10 février dernier.

Un mois après, notre traditionnelle bonne Helf'franquette a suscité beaucoup d'intérêt et nous vous remercions de votre implication lors de toutes nos manifestations qui nous permettent tout au long de l'année de soutenir les projets de l'école.

Ces réussites nous les devons au dévouement de nos bénévoles qui donnent beaucoup de leur temps.
MERCI à tous !

Nous comptons sur votre présence pour nos prochaines manifestations !



Vie Associative : Bibliothèque « A Livre Ouvert »

BIBLIOTHÈQUE À LIVRE OUVERT...

... Était heureuse de vous accueillir nombreux pour ses événements !
Vous êtes venus jouer les savants fous à **La Nuit de la Lecture**



Vous êtes venus passer un moment en famille à **La Chasse aux œufs**
(en partenariat avec les crinières du Sundgau)



Vous êtes venus vous divertir et chanter à **La Soirée Blind Test**



Et nous espérons que vous continuerez à venir vous amuser lors de nos prochains événements !

Pour rappel nos horaires d'ouverture :
Vendredi : 16h/18h Samedi : 10h/12h

La bibliothèque sera fermée pour travaux
(se référer à l'avancement des travaux sur l'application PanneauPocket de la mairie)

Vie Associative : Péri-scolaire « Les Tournesols »

Le 1^{er} décembre 2023 l'association Les Tournesols a organisé son premier **marché de Noël**. Animateurs, animatrices, parents et enfants ont œuvré pour préparer des décorations et des petits gâteaux de Noël qui ont garni les stands. Les enfants ont même eu la chance d'avoir la visite de Saint-Nicolas et du père Fouettard !



Durant l'été, les Tournesols accueilleront les enfants pour de nouvelles aventures : activités sportives, bricolages, activités de plein air, grands jeux et plus encore.

En juillet : du 8 au 19 En août : du 26 au 30





Vie Associative : Conseil de Fabrique

Conseil de fabrique de Helfrantzkirch

À l'origine, l'expression "Fabrique" signifie la construction même des églises, puis a finalement recouvert l'ensemble des travaux de réparation et d'entretien de ces églises. Le conseil de fabrique désigne l'ensemble des personnes chargées de la gestion de ces biens. Toute paroisse d'Alsace est dotée d'un conseil de fabrique (décret du 30 décembre 1809, complété et modifié à diverses reprises).

Dans une petite commune comme la nôtre (moins de 5 000 habitants), le conseil est constitué de 5 membres (aussi appelés "Marguilliers"). La durée du mandat des conseillers est de 6 ans (renouvelable deux fois). À expiration du mandat d'un conseiller, les autres membres élisent son successeur. Deux membres de droit complètent le conseil de fabrique : le curé de la paroisse et le maire de la commune. Le bureau du conseil est composé d'un président, d'un trésorier et d'un secrétaire ; ce bureau est élu chaque année, à l'occasion de la réunion du premier trimestre. Voici la composition du conseil ayant pour rôle de gérer les biens et revenus de la paroisse de Helfrantzkirch, suite à la réunion et aux élections en date du 6 février 2024 :

Président : Joël Rueher - Secrétaire : Martine Oser - Trésorier : Jean-Marc Burklé
Autres membres: Jean-Jacques Kuentz (un 5^e membre, en attente)

Le conseil de fabrique ne veut pas manquer de saluer l'engagement fidèle des anciens membres qui sont arrivés au terme de leurs mandats : André Kopfhammer (ancien président, membre de 2003 à 2023), Désiré Fimbel (membre de 2003 à 2024) et Anne-Marie-Wacker (ancienne trésorière, membre de 1996 à 2024). Un chaleureux merci à eux pour leur engagement au service de la paroisse de Helfrantzkirch !



Merci à tous les donateurs, bienfaiteurs et bénévoles

Trimestre après trimestre, les marguilliers se réunissent dans le but de gérer au mieux la vie matérielle et les finances de notre paroisse. Afin de permettre à cette instance de continuer de mener à bien cette mission, une lettre d'appel au don a été déposée dans chaque boîte aux lettres de notre village, début mars 2024. Certaines dépenses reviennent inévitablement chaque année (chauffage de l'église, électricité, assurance, articles de culte, participation aux frais interparoissiaux, etc.), d'autres dépenses sont exceptionnelles. Voici un rappel de quelques chantiers entrepris l'année dernière : rénovation du calvaire situé près du garage Sutter (1 260 €), réfection du monument funéraire de M. l'abbé Pierre Muller, curé de Helfrantzkirch de 1936 à 1973 (1 560 €), réalisation d'une porte battante dans l'escalier menant à la tribune de l'orgue et transformation d'une partie de la rampe (2 032 €).



Pour cette année 2024, de nouveaux projets sont déjà en cours ou en discussion. Concernant le projet de remplacement de l'ancienne porte (véritable passoire thermique) menant de la tribune de l'orgue au clocher, le conseil de fabrique a trouvé un appui appréciable auprès de la municipalité. Le conseil de fabrique délibèrera prochainement au sujet de la restauration de petites œuvres d'art appartenant à notre paroisse, telles la statue du Christ ressuscité (placée au-dessus du tabernacle, durant le temps pascal) ou le reliquaire de Saint Barthélemy. Dossiers à suivre...

Le conseil de fabrique adresse un chaleureux merci à tous les donateurs qui soutiennent la paroisse. Également un grand merci à la commune de Helfrantzkirch et aux nombreux bénévoles pour leur soutien indéfectible.



Vie Associative : Conseil de Fabrique

Inscription au catéchisme pour les enfants nés en 2016 (ou avant)

Votre enfant est actuellement en classe de CE1 ? Il est né en 2016 (ou avant) ? Il est en âge de suivre le parcours qui le conduira à sa première communion ! Ce cheminement débutera dès la rentrée scolaire, en septembre 2024.

Pour plus d'information :

Karine Andlauer, coopératrice en pastorale

☎ 07.61.98.90.39

✉ cooperatrice.cpmuehlgraben@gmail.com

D'autres activités sont proposées aux enfants et aux adolescents :

Eveil à la foi pour les 3-8 ans, équipe des servants de messe (photo ci-dessus), journées d'escapade, etc. N'hésitez pas à vous renseigner à l'issue d'une messe ou à contacter le presbytère de Kembs-Loeclhé.

Vous trouverez toutes les informations utiles dans le bulletin paroissial (sur abonnement).

Avec mes cordiales salutations et l'assurance de mon dévouement pastoral.

Abbé Tim Dietenbeck - Votre curé



Vie Associative - Tulipes à Cœur



La 35ème édition de l'opération « Tulipes à Cœur » a eu lieu les 15 et 16 mars.

Pour rappel, cette opération est destinée à financer les activités de l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation de Mulhouse, dont les travaux portent sur les leucémies et l'infarctus du Myocarde.

**Le montant récolté à
Helfrantzkirch au profit de
l'IRHT est de 1590 €.**

Un grand MERCI aux bénévoles qui ont participé à cette opération, ainsi qu'aux généreux donateurs.





Vie Associative : ASCCO Helfrantzkirch

L'ASCCO a 60 ans !

L'ASCCO HELFRANTZKIRCH a célébré son 60ème anniversaire le Samedi 16 décembre 2023.

Plus d'une centaine de personnes étaient présentes pour célébrer ce bel anniversaire dont des officiels du District d'Alsace de Football, le Maire Yves TSCHAMBER et des élus de la municipalité de HELFRANTZKIRCH, le Député Bruno FUCHS, des associations du village, des partenaires de longues dates du club ainsi que d'anciens entraîneurs de l'ASCCO.

Après l'ouverture de la cérémonie par le Président David GUIDEMANN, une trentaine de bénévoles du club se sont vu remettre des distinctions pour leurs années d'engagement. La plus haute distinction, la plaquette d'or, a été remise à Aimé FIMBEL qui comptabilise plus de 45 ans d'engagement et de bénévolat pour l'ASCCO.

La soirée s'est ensuite terminée avec un apéritif dinatoire.





Vie Associative - D'Narvasaagi Cliqua



“D’Narvasaagi-Cliqua” de Helfrantzkirch

(en traduction littérale “scieurs de nerfs” = les casse-pieds!)

Nous..? Des casse-pieds, oui certains jours, mais de gentils garnements, des joyeux lurons dans l’âme, toujours prêts à quelques facéties et à sortir les confettis, en cavalcade pour notre deuxième saison pour faire perdurer cette très vieille tradition du carnaval et promouvoir les arts et traditions populaires du carnaval dans le Sundgau.

Autrefois, pour hâter la venue d’un printemps qui se faisait toujours attendre et avant d’entrer dans cette longue période de jeûne précédant Pâques, nos anciens faisaient ripailles, riaient, dansaient, se déguisaient, se défoulaient et s’amusaient tous ensemble !

Ce sont ces manifestations populaires et joyeuses dans les villages, périodes de liesse qui nous animent, nous les jeunes de notre village et, ayant vécu l’an passé le succès, dans la joie et le partage avec le public, la Narvasaagi-Cliqua de Helfrantzkirch a décidé de retrousser les manches pour mener à bien une deuxième aventure entre copains des associations du village (foot,

musique, sapeurs-pompiers et théâtre), sur le thème “Les Narvasaager Font du ski”!

Pour nous, dans la vie d’une commune, la fête est un moment de partage et de plaisir de se retrouver autour d’une même idée « la convivialité » et bien qu’avec le temps les traditions s’estompent, nous nous efforçons de continuer à les faire vivre coûte que coûte.

“Faire vivre nos villages c’est aussi le devoir de poursuivre nos traditions”

Cette année nous avons été accueillis par 6 villages: Kembs, Riespach, Village-Neuf, Soultz, Brunstatt-Didenheim et Bollwiller, mais voilà, toute bonne chose a une fin et c’était le clap de fin sur la saison de carnaval 2024. Mais voilà, toute bonne chose a une fin et c’était le clap de fin sur la saison de carnaval 2024.

Un grand MERCI à vous tous, Mairie, associations, public, voisins, familles et amis, pour cette saison exceptionnelle et votre soutien. Sans vous, tout serait différent et rien ne serait possible!

Rendez-vous est donné pour la saison prochaine !

Auguste Bilger-Rapp, président des “Narvasaager”.





Terre des Hommes Alsace

Mouvement de secours à l'enfance en détresse

Les vêtements confiés à Terre des Hommes Alsace sont pratiquement tous utilisés sur place. Une partie est donnée **gratuitement** ici-même aux familles nécessiteuses (des conventions avec les services sociaux nous permettent d'agir à bon escient). Une autre partie est vendue à **bas prix** dans notre magasin de Rixheim, ce qui donne la possibilité aux familles à revenu modeste de s'habiller à bon compte. Nous sommes également de plus en plus sollicités par de nombreuses personnes qui souhaitent consommer différemment. Le résultat de ces ventes nous permet de financer une école, un orphelinat ou un dispensaire pour les enfants de nos projets. Enfin, la dernière partie est emportée directement dans nos programmes lors de nos évaluations.

Quels sont les articles recherchés par Terre des Hommes Alsace ?

Vêtements bébés, enfants ou adultes, chaussures, sacs à main, linge de maison, draps et couvertures, matériel de puériculture, vaisselle, et bibelots le tout propre et en bon état.

A tous les donateurs :

s'il vous plaît, faites une présélection des articles que vous comptez donner à Terre des Hommes Alsace. Demandez-vous si ces articles peuvent être vendus. Si non, déposez-les directement à la déchèterie. C'est aussi un signe de respect pour les bénévoles et pour les futurs propriétaires.

> Actuellement 90% des articles donnés ne sont pas utilisables !

> **MERCI** de ne donner que ce que vous seriez prêts vous-mêmes à acquérir.

Pour info, heures d'ouverture du magasin au 52 rue de l'Île Napoléon 68170 RIXHEIM :

- ◇ Tous les lundis de 14h à 17h
- ◇ Tous les samedis de 8h30 à 11h30

Nous n'avons cependant ni la place ni les moyens de récupérer du mobilier.

A HELFRANTZKIRCH,
Vous pouvez déposer tout au long de l'année,
le **jeudi de 18h à 20h**, le **vendredi de 10h à 12h**, chez :
Christine et Charles FIMBEL
13, rue Basse
68510 Helfrantzkirch
03 89 70 82 19 ou 06 73 16 24 14



"On ne voit bien qu'avec
le **coeur**. L'essentiel est
invisible pour les yeux"

- *Antoine De Saint-Exupéry* -



Antoine de Saint-Exupéry



Caritas Alsace

Cet été, devenez « famille de vacances » avec Caritas !

Caritas Alsace est à la recherche de familles volontaires pour accueillir un enfant cet été. Tout au long de l'année, l'association suit des familles en situation de précarité. Celles-ci ont rarement la possibilité de partir en vacances, faute de moyens.

Caritas propose à leurs enfants de changer d'air dans des familles volontaires. Ces « familles de vacances » bénévoles accueillent un (ou deux) enfant(s), âgé(s) de 7 à 10 ans, pendant deux semaines en été.

Pas besoin d'organiser un programme compliqué : passer du temps avec l'enfant et partager son quotidien (jardinage, bricolage, jeux de société, balades dans la nature...) lui permettra de faire plein de découvertes et de passer d'excellentes vacances.

Accueillez un enfant en vacances, et offrez-lui des souvenirs inoubliables ! Les dates d'accueil pour l'été 2024 sont les suivantes (au choix) : du 9 au 23 juillet ou du 23 juillet au 2 août. Plus d'informations auprès de Valeria par téléphone (06.23.08.69.75) ou par mail (AFV@federationcaritasalsace.org)

CET ÉTÉ, ACCUEILLEZ UN ENFANT EN VACANCES



TOUTES LES INFOS SUR CARITAS-ALSACE.ORG



Rétrospective en Images



Panneau Saule Têtard

L'ancien ayant été vandalisé !
Le panneau d'information sur la préservation du saule têtard, arbre emblématique du paysage sundgauvien, a été refait à la demande de la commune et notre fervent protecteur de la nature Aimé SCHMITT.
Pris en charge par Saint-Louis Agglomération, vous pouvez le découvrir sur le parcours du chemin rural du Wasenweg.

Chasse

Le bail de la location de la chasse arrivant à échéance, une nouvelle période de location débute le 2 février 2024 pour une durée de 9 ans. La commune a validé le renouvellement du bail par convention de gré à gré avec notre locataire actuel et prioritaire M. Patrik JEANMONOD.

La convention a été signée le 21 octobre, lors de notre repas de chasse en présence de la Commission Consultative de la Chasse Communale et des membres du Conseil Municipal.



LES BANQUES ALIMENTAIRES

MERCI!
(UNE PETITE PART DE VOS COURSES
A SAUVÉ UNE FAMILLE)

MERCI !

Chaque année, vous êtes nombreux à vous mobiliser pour la collecte nationale de la Banque Alimentaire.

Nos remerciements spéciaux à Madame Sandra Rapp, son équipe et leurs élèves pour la collecte faite au sein de l'école.

Merci à Mesdames Isabelle Burklé et Estelle Freitag d'avoir assuré la permanence au dépôt communal.





Rétrospective en Images

Comme fin d'année rime avec festivités, la commune a souhaité renouveler l'organisation du goûter de la Saint-Nicolas, offert aux enfants de l'école. Mesdames Annick Probst et Virginie Scherrer se sont chargées du bon déroulement de l'événement, merci à elles !

Les agents et les élus ont quant à eux pu profiter d'une belle soirée à l'Auberge du Paradis à Strueth. Un moment convivial durant lequel les réunions de conseil, la gestion et le quotidien de la commune ont été mis en suspend.





Rétrospective en Images



Nous avons terminé l'année par un autre moment riche et gourmand, tant au niveau culinaire que social avec le repas des aînés, agrémenté comme toujours par une touche de musique avec la Musique de Helffranzkirch, une touche d'humour avec Christelle Rapp et Aimé Schmitt, et orchestré comme il se doit par l'équipe municipale.

Merci particulièrement à Simone Haslachner et Estelle Freitag pour la confection des décorations.



Service Technique



Nicolas Rust, successeur de Philippe Schatt et menuisier de formation, a permis par son savoir-faire, de remplacer à moindre coût, la porte menant de la tribune de l'orgue au clocher de l'église.

Une économie non négligeable pour le Conseil de Fabrique, et un résultat très apprécié.



Bonne retraite Philippe !

Après 27 années passées au service technique de la commune de Helfrantzkirch, Philippe Schatt prend sa retraite, au bout de 40 années dans la Fonction Publique Territoriale.

Bricoleur professionnel, nous ne pouvons qu'être fier de ses nombreuses réalisations au sein du village. Son dévouement a grandement contribué au bien vivre à Helfrantzkirch. Toujours attentif aux besoins des autres, il a su résoudre chacun des petits incidents qui ont été mis sur sa route.

Ce que Philippe ne peut pas réparer, personne ne peut le réparer 😊!

Travailler avec lui a été un immense privilège. Agent polyvalent et collègue attentionné, il manquera à tous !

Alors qu'il entame une nouvelle étape de sa vie, tout le monde (5 équipes municipales, un maire de 1997 à ce jour et ses collègues), au nom des administrés de la commune, lui souhaite bonheur, prospérité et bonne santé.

Félicitations pour cette retraite bien méritée et merci pour tout le travail accompli pour notre commune !
Bonne continuation !





Jumelage

L'EVACUATION DES ALSACIENS EN 1939 : DES AMITIÉS FIDÈLES

Cette amitié entre le Haut-Rhin et les Landes est entretenue depuis les années 1970, elle permet de rester en contact et de créer des relations à travers les générations.

Alsaciens et Landais célèbrent comme ils le font tous les cinq ans dans l'une des deux régions, une histoire commune partagée entre la déclaration de guerre de 1939 et la défaite cuisante face à l'Allemagne nazie en 1940.

Créée en 1975, l'association haut-rhinoise des amis des Landes organise du 23 au 25 août 2024 le déplacement de quelque 450 membres dans les Landes pour célébrer le 85^e anniversaire de l'évacuation du 1^{er} septembre 1939.

Le 1^{er} septembre 1939, jour de la mobilisation générale, plus de 300 000 Alsaciens, dont 49 000 Haut-Rhinois sont évacués vers le Sud-Ouest. Les locomotives les acheminent vers les départements du Gers, des Landes et du Lot et Garonne. Au terme de plusieurs jours de voyage, les évacués découvrent leur région d'accueil.

Une fois la répartition dans les communes effectuée, les premiers contacts se révèlent souvent difficiles, du fait du dialecte alsacien que les accueillants assimilent à la langue allemande. Pour les Alsaciens, le patois landais n'est pas plus compréhensible non plus. Rapidement, l'ouverture d'esprit, la solidarité et le partage remplacent le choc de cultures, le désarroi des évacués, la crainte de l'autre, voire la suspicion.

A ce jour « 30 communes haut-rhinoises sont jumelées avec 38 communes landaises ».

Ces liens sont inscrits dans l'espace public sous forme de « panneaux aux entrées des communes, de noms de rue, de salles polyvalentes ». Ces liens sont mis en évidence par la revue annuelle *Géranium et Mimosa* et les bulletins municipaux. Le lecteur y découvre de nombreux échanges, annuels parfois, entre délégations, associations ou habitants.

Serments de jumelage entre nos communes

Le Frêche-Helfrantzkirch le 03/07/1982

Hontanx-Helfrantzkirch le 04/07/1982

Helfrantzkirch-Hontanx-Le Frêche en août 1983

Jacques Touhe, Roger Mongis, les 2 maires landais ont signé avec Gérard Rapp représentant de la commune de Helfrantzkirch, un serment de jumelage.

Par ce serment les trois communes s'engageaient à maintenir les liens permanents d'affection, de solidarité et de fraternité nés durant les heures sombres de la dernière guerre 1939-45.

En juillet 2022, la commune a accueilli une petite délégation landaise dans le cadre du 40^{ème} anniversaire de jumelage Hontanx-Le Frêche-Helfrantzkirch.

Cette histoire de rencontres humaines mérite bien 85 ans après l'ordre d'évacuation de poursuivre son chemin. Ce pan de l'histoire de notre région, de nos communes demeure vivace grâce aux actions des Amis des Landes et au soutien des forces vives de nos communes.

30ème anniversaire



40ème anniversaire





Manifestations

Samedi 06 juillet 2024

Apéro Villageois

ASCCO Helfrantzkirch
Parking de la salle polyvalente

Vendredi 06 septembre 2024

Don de Sang

Dimanche 20 octobre 2024

Carpes Frites

Amicale de la Musique et des Sapeurs-Pompiers
Salle polyvalente

Samedi 30 novembre 2024

Soirée Vin chaud

Amicale de la Musique et des Sapeurs-Pompiers
Parking de la salle polyvalente

SOUS RÉSERVE DE CONDITIONS
SANITAIRES FAVORABLES



Un tout nouveau site internet est en préparation.

En attendant, le maximum d'information sera publié sur l'application PanneauPocket.



Veuillez patienter



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants



Etat Civil - Naissances

Le 06 février 2024

Ezio PININGRE

Fils de Ophélie FIMBEL & Vivien PININGRE

Le 11 février 2024

Ethan FEUERMANN

Fils de Elsa PANETIER & Thierry FEUERMANN





Etat Civil

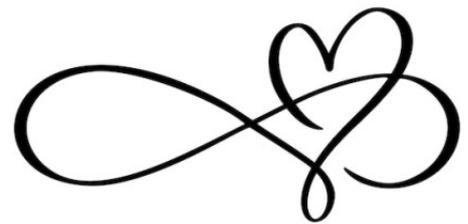


Mariage

23 mars 2024

Muriel BINGLER et Michel HELL

Mariage célébré par Jean-Claude BILGER,
1er Adjoint au Maire



Décès

Le 13 octobre 2023	Madame Marie-Thérèse BAUER <i>Née GROSSKOPF</i>
Le 02 décembre 2023	Monsieur Georges BRAUN
Le 17 mars 2024	Monsieur Mehmet SOYAK
Le 27 mars 2024	Madame Monique BARTKOWIAK <i>Née MAXIMILIEN</i>





Grands Anniversaires

Janvier	06/01	PROBST	Ernest	52 Rue de Jettingen	85
	09/01	FIMBEL	Charles <i>Pierre</i>	13 Rue Basse	80
	15/01	QUELOZ	Liselotte	9 Rue des Acacias	83
Février	17/02	RAPP	Lydia	27 Rue Principale	87
	24/02	BURGET	Gérard <i>Bernard</i>	4 Rue Tonelli	81
Mars	10/03	RAPP	Bernard	41 Rue Principale	84
	11/03	WACKER	<i>Josephine</i> Thérèse	1 Rue J. Billig	86
	30/03	DIETSCHIN	Charlotte	2 Rue de Bâle	90
	31/03	BRAUN	Agnès	20 Rue de Jettingen	85
	31/03	HANS	Andrée	30 Rue Basse	86
Avril	02/04	BITTIGHOFFER	Robert	16 Rue de Jettingen	82
	03/04	BAUER	Marie Thérèse	41 Rue de Jettingen	92
	26/04	TSCHAMBER	Cécile	27 Rue Basse	90
Mai	02/05	BLECH	<i>Joseph</i> Jean-Paul	3 Rue Jacques Billig	80
	13/05	KOPFHAMMER	<i>Marthe</i> Claire	3 Rue Basse	94
	23/05	BILGER	Bernard	20 Rue Principale	83
Juin	06/06	RAPP	<i>Marie</i> Anneliese	58 Rue Principale	82
	16/06	WACKER	Josephine	1 Rue de Jettingen	89
	23/06	SCHWEITZER	<i>Marie</i> Alfred <i>Jean Aloyse</i>	59 Rue Basse	85
Juillet	16/07	RAPP	Gilbert	67 Rue Basse	90
	17/07	ANCHLING	Francis	11 Rue des Acacias	92
Août	04/08	PROBST	Helga	52 Rue de Jettingen	83
	07/08	MULLER	Alfred	3 Rue Schmittrain	88
	13/08	GOEPFERT	Jean-Pierre	2 Rue Schmittrain	81
Septembre	06/09	FIMBEL	Anne	21 Rue Principale	96
	26/09	BILGER	Jean-Paul	13 Rue de Jettingen	88
	29/09	RAPP	Albert	27 Rue Principale	84
	30/09	GROSSKOPF	Georgette	12 Rue de l'Eglise	98
Octobre	08/10	PETITJEAN	Guy	32 Rue Basse	102
	13/10	WILLIG	Xavier	30 Rue Principale	88
Novembre	03/11	GOEPFERT	Marie Madeleine	2 Rue Schmittrain	81
	08/11	TSCHAMBER	Marie-Thérèse	24 Rue Principale	89
	10/11	MUNCH	Gérard	1 Rue de la Promenade	92
	10/11	FIMBEL	Paul <i>Antoine Eugène</i>	49 Rue Basse	81
Décembre	06/12	QUELOZ	Bernard	9 Rue des Acacias	85
	10/12	BILGER (Burget)	Marie-Thérèse	13 Rue de Jettingen	89
	16/12	BILGER (Ott)	Marie Thérèse	7 Rue du Réservoir	84
	31/12	HELTERLIN	<i>Marie Rose</i> Monique	Route des Trois Maisons	91





Grands Anniversaires - Retour en images



Mme Marie-Madeleine GOEPFERT
80 ans
03 novembre 2023



M. Paul FIMBEL
80 ans
10 novembre 2023





Grands Anniversaires - Retour en images



Mme Monique HELTERLIN
90 ans
31 décembre 2023



M. Charles FIMBEL
80 ans
09 janvier 2024





Grands Anniversaires - Retour en images

Mme Charlotte DIETSCHIN a fêté ses **90 ans** le 30 mars 2024 et s'est vu remettre une corbeille garnie !

Mme Agnès BRAUN
85 ans
31 mars 2024



Mme Cécile TSCHAMBER
90 ans
26 avril 2024





Quizz sur le Droit Local

1 Qu'est-ce qu'un conseil de fabrique ?

- A. L'organe gestionnaire d'une usine en Alsace
- B. L'établissement responsable de l'entretien des églises catholiques
- C. Une catégorie particulière de conseils juridiques

2 Quelles sont les spécificités juridiques de l'Université de Strasbourg ?

- A. Les cours sont bilingues
- B. Il y a deux facultés de théologie
- C. Il existe une licence de « droit local »

3 Quel parlementaire a été en 1924 le rapporteur des lois d'introduction de la législation civile et commerciale française ?

- A. Camille Dahlet
- B. Guy de Wendel
- C. Robert Schuman

4 Le Vendredi Saint est-il un jour férié dans toute l'Alsace ?

- A. Il ne s'applique juridiquement que dans les communes où se trouve une église protestante, bien que de façon traditionnelle il soit traité partout comme jour férié
- B. Il faut une décision du conseil municipal
- C. Il s'applique uniformément en Alsace et en Moselle

5 Comment modifier une loi locale ?

- A. Il faut une décision du Conseil régional
- B. Cela n'est pas possible
- C. Il faut une loi du Parlement français

6 En Alsace-Moselle, les cimetières sont-ils distincts selon les confessions religieuses ?

- A. Ils le sont toujours
- B. Ils ne le sont jamais
- C. Cela est décidé par le conseil municipal

7 Les cours de religion à l'école sont

- A. Obligatoires avec faculté de dispense
- B. Optionnels
- C. Réservés aux enfants d'Alsaciens-Lorrains

8 Le livre foncier sert

- A. À connaître les propriétaires des immeubles
- B. À définir les terrains constructibles
- C. À calculer les impôts fonciers

9 Les noms allemands figurant sur le cadastre

- A. Remontent à 1940
- B. Remontent à 1871
- C. Remontent à Napoléon

10 Le régime local d'assurance maladie qui permet un meilleur remboursement des dépenses de santé, est financé

- A. Par les employeurs
- B. Par les salariés
- C. Par l'État

RÉPONSES 7. A • 8. A • 9. C • 10. B
1. B • 2. B • 3. C • 4. A • 5. C • 6. C •



Recette - Tajine d'agneau aux échalotes et aux raisins



 **4 PERSONNES**

 **15 MIN.**

 **60 MIN.**

Ingrédients :

- 1,2 kg d'épaule d'agneau désossée
- 100 g de raisins secs
- 8 échalotes
- 2 cuillères à soupe d'huile d'olive
- 40 g de beurre
- 2 g de filaments de safran
- 4 cuillères à soupe de miel
- 1 grappe de raisin blanc
- ½ bouquet de menthe (facultatif)

Préparation :

- ♦ Coupez la viande en morceaux. Faites tremper les raisins secs dans de l'eau tiède. Epluchez les échalotes, coupez en 4 en deux, émincez les 4 autres.
- ♦ Faites revenir la viande et les échalotes dans l'huile d'olive. Lorsque la viande est colorée, ajoutez le beurre, le safran et un demi-verre d'eau. Couvrez et laissez mijoter pendant 40 min. Ajouter alors les raisins secs égouttés et le miel. Poursuivez la cuisson 20 minutes, la sauce doit devenir onctueuse.
- ♦ Egrainer la grappe de raisin et 5 minutes avant de servir, déposez les grains dans la sauce, ils doivent chauffer, mais ne doivent pas cuire. Décorez de menthe et servez chaud.



Astuce :

Servez ce plat avec de la semoule de couscous parfumée au cumin.



Infos Mairie

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi & Jeudi 16h à 18h

Mardi 16h à 19h
Permanence du Maire et des Adjointes de 18h à 19h

Vendredi 10h à 12h

Pour nous joindre :
03 89 68 02 02
 mairie@helffrantzkirch.fr
 www.helffrantzkirch.fr

En cas d'urgence,
 merci de prendre
 directement contact avec
 le Maire ou ses Adjointes !

Sur votre téléphone portable avec l'application



PANNEAUPOCKET

Informe et Alertes les habitants

Votre commune - Numéros de téléphone utiles

Périscolaire 03 89 68 03 68
 Écoles et Bibliothèque 03 89 68 04 68
 Salle Polyvalente 03 89 68 05 68

Numéros d'urgence

Gendarmerie Nationale 17 ou 03 89 81 53 11
 Brigade Verte 03 89 74 84 04
 Pompiers 18
 Samu 15
 Numéro d'urgence Européen 112

Services Publics

Centre des Impôts Fonciers 03 89 33 32 14
 Cadastre 03 89 33 31 92
 Centre des Finances Publiques 03 89 89 70 40
 Préfecture (Colmar) 03 89 29 20 00
 Sous-Préfecture (Mulhouse) 03 89 33 45 45
 EDF 0 810 040 333

Aide Sociale

Centre Médico-social 03 89 70 91 80
 APAMAD, APALIB 03 89 32 78 78
 Ambulances Marques 03 89 68 30 30

LA PAROISSE A VOTRE SERVICE...

Presbytère Catholique
 85 Rue du Rhin, 68680 Kembs-Loeclé
 Tél. 03 89 48 37 80
 E-mail : cp.muehlgraben@gmail.com

Permanences :

- ◆ *Mercredi, de 10h à 11h30*
- ◆ *Vendredi, de 18h à 19h15* (sauf 1er vendredi du mois).
 Pendant les vacances scolaires, seule la permanence du mercredi est assurée.

Abbé Tim DIETENBECK, curé

Tél. : 03 89 48 37 80

E-mail : paroisse.notre.dame@orange.fr

Les Personnes « Relais » pour tous renseignements sur les activités dans votre paroisse :

- ◆ **Sophie CRON**
 Tél. 06 74 59 62 44
 E-mail : sophie.cron@laposte.net
- ◆ **Anne-Marie WACKER**
 Tél. 03 89 68 03 60
 E-mail : amwacker@hotmail.fr

Commission Informations - Bulletin communal « La Fibule » & Site Internet :
 TSCHAMBER Yves / BILGER Jean-Claude / BURKLE Isabelle / MIOTTI Christophe
 SCHERRER Virginie / FREITAG Estelle / WEBER Christophe

Bulletin mis en page par la Mairie Impression SEDI Equipement

La commune vous propose 2 Fibules par an, sur abonnement ou en version numérique sur le site internet !!